

Notice du Directeur suppléant de la Direction politique, A. Hegner, au Secrétaire général du Département politique, A. Weitnauer¹

Eilt

Berne, 18 octobre 1977

L'Ambassadeur Bindschedler, M. von Arx et nous-mêmes souhaitons qu'au cours de votre visite à Washington² vous attiriez l'attention de vos interlocuteurs américains sur les inquiétudes qu'a causées en Suisse la politique renforcée du Président Carter contre la prolifération des armes nucléaires³.

Il conviendrait de souligner:

- a) que, de l'avis du Conseil fédéral, la Suisse a absolument besoin de l'énergie nucléaire⁴ pour faire face, dans les décennies qui viennent, à ses besoins d'énergie;
- b) qu'elle n'aurait pas ratifié le traité de non-prolifération⁵ si celui-ci ne garantissait pas le libre développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et que la nouvelle politique esquissée par le Président Carter nous paraît, sur ce point, aller à l'encontre du traité;
- c) que la Suisse, en adhérant au traité, a affirmé son intention de ne pas se procurer des armes nucléaires;
- d) qu'en même temps, elle a pris partie contre la prolifération de ces armes;
- e) et que l'actuelle politique américaine dans ce domaine nous paraît miner le traité en mettant sur le même pied les États qui y ont adhéré et les autres.

Pour toutes ces raisons, la Suisse souhaite vivement qu'on puisse trouver les moyens de parer aux dangers de prolifération tout en continuant à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est la raison pour laquelle elle participe activement aux travaux de l'International Nuclear Fuel Cycle Evaluation (INFCE)⁶.

À court terme, nous faisons face à la possibilité d'un veto américain au retraitement à l'étranger des déchets de nos réacteurs nucléaires. Un tel veto nous causerait des problèmes techniques dont la gravité augmenterait ra-

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#1789* (B.15.21.(1)). Rédigée par A. Maillard.

2. Pour la visite du 25 au 27 octobre 1977, cf. DDS, vol. 27, doc. 91, dodis.ch/49330 et la lettre de R. Probst à A. Weitnauer du 2 novembre 1977, dodis.ch/49814.

3. Cf. DDS, vol. 27, doc. 58, dodis.ch/49328, point 1; la lettre de R. Probst à R. Bindschedler du 30 novembre 1976, dodis.ch/51213 et la notice de Ch. Hauswirth du 19 avril 1978, dodis.ch/50822.

4. Cf. la notice de G. Kündig du 22 janvier 1976, dodis.ch/51452; la lettre de B. von Tscharnier et A. Zenger à R. Bindschedler et C. Zangger du 28 mars 1977, dodis.ch/52815 et l'exposé de la Section technologies et questions industrielles internationales de la Division du commerce du Département de l'économie publique du 23 octobre 1978, dodis.ch/51461.

5. Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 1^{er} juillet 1968, RO, 1977, pp. 472–482. Sur la ratification, cf. DDS, vol. 27, doc. 36, dodis.ch/50138.

6. Cf. la circulaire de H. von Arx du 25 août 1977, dodis.ch/52819 et le PVCF N° 1626 du 3 octobre 1977, dodis.ch/50819.



pidement⁷. Sur ce point également, nous aimerions que les Américains s'en tiennent à notre déclaration solennelle de renonciation aux armes nucléaires.

7. Cf. la lettre de E. Grob à A. Weitnauer du 4 juillet 1977, dodis.ch/50817 et la lettre de R. Probst à G. Smith du 16 septembre 1977, dodis.ch/50820.